



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 11 mars 2022

SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE

L'État coordonne les acteurs mobilisés pour l'accueil des ressortissants ukrainiens déplacés

Dans la Vienne, les services de l'État se mobilisent aux côtés des élus, des acteurs de l'hébergement, de la protection civile et du secteur associatif, pour organiser l'accueil des ressortissants ukrainiens qui se présentent sur notre territoire et répondre à leurs besoins de prise en charge notamment au plan sanitaire et social.

Dans le contexte de déplacements massifs des populations ayant fui la guerre en Ukraine, le Conseil de l'Union européenne a décidé d'actionner un dispositif exceptionnel de protection temporaire prévu à l'article 5 de la directive du 20 juillet 2001. Ce dispositif vise à leur accorder une protection internationale immédiate à laquelle sont associés un certain nombre de droits.

Le vendredi 11 mars 2022, le préfet de la Vienne a réuni l'ensemble des acteurs locaux mobilisés pour l'accueil des personnes en provenance d'Ukraine : élus parlementaires, de la région, du département, de communes et de leurs EPCI, l'association des maires de la Vienne, les associations Audacia et Ukraine libre, les organismes sociaux (CAF, CPAM) et l'ARS, les établissements hospitaliers (CHU, Centre Henri Laborit), l'université de Poitiers et le CROUS, l'OFII et les services de l'État DSDEN, DDETS et préfecture.

Cette réunion a permis d'aborder les problématiques d'hébergement, de scolarité, de solidarité et de partager les informations sur les différents dispositifs en place et les ressources disponibles pour un accueil et une prise en charge pertinente.

La préfecture de la Vienne a mandaté l'association Audacia pour assurer l'accompagnement global des déplacés ukrainiens hébergés dans le département de la Vienne. Audacia a notamment pour mission d'assurer un contact avec les familles, de procéder à une évaluation de la situation sociale des personnes et de les orienter vers les hébergements adaptés.

Pour faciliter la prise en charge et l'orientation de ces ressortissants ukrainiens dès leur arrivée dans la Vienne, ils sont invités à se signaler directement en préfecture où un guichet dédié est mis en place **ou** en ligne sur : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrement-en-ligne-ressortissants-ukrainiens->

Contact presse

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

Mél : anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ce premier enregistrement permettra à la préfecture de pouvoir ensuite les convoquer pour leur délivrer une autorisation provisoire de séjour (APS) dans le cadre de la protection temporaire. Ces ressortissants ukrainiens seront ensuite reçus pour un entretien avec l'OFII (office français de l'immigration et de l'intégration) sur l'évaluation de leur vulnérabilité et se voir proposer le cas échéant, une solution d'hébergement adaptée. Dès l'obtention de l'APS, ils seront autorisés à exercer une activité professionnelle à condition que leur employeur sollicite une autorisation.

Au regard de l'élan de solidarité, plusieurs dispositifs sont en place pour structurer les offres d'accueil :

- Les particuliers qui souhaiteraient accueillir ou accompagner les personnes déplacées d'Ukraine, sous la forme de parrainage citoyen, peuvent s'informer sur les dispositifs existants à l'adresse suivante : parrainage.refugies.info.
- Les personnes morales (collectivités territoriales, entreprises, associations, fondations...) qui souhaitent mettre à disposition des déplacés ukrainiens des solutions d'hébergement doivent les indiquer sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine> pour faciliter localement l'appariement entre les offres d'accueil et les familles susceptibles d'arriver dans la Vienne.

Jean-Marie Girier, préfet de la Vienne, salue la solidarité des habitants de la Vienne ainsi que l'ensemble des initiatives déjà mises en œuvre.

**Contact presse
Cabinet du préfet
Bureau de la communication
interministérielle**

Mél : anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers